



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| CIO
LYON NORD



Présentation des formations post-bac et de la procédure Parcoursup

LYCÉE

2022/2023

NELLY FORESTIER – PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Se renseigner

- CIO <https://lyon-nord.cio.ac-lyon.fr/spip/>
- Salons dans le Rhône (<https://www.ac-lyon.fr/forums-et-salons-d-orientation>)
- Salon de l'étudiant du 06 au 08 janvier 2023 (<https://salon-de-l-etudiant-lyon.salon.letudiant.fr/>)
- Journées de l'enseignement supérieur : 25 et 26 janvier 2023 <https://www.ac-lyon.fr/les-journees-de-l-enseignement-superieur-jes-les-25-et-26-janvier-2023-126277>
- Guide Après le bac : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/publications/>
- JPO des établissements ([de janvier à mars](#) – dates à consulter sur le site des établissements)
- Site de Parcoursup <https://www.parcoursup.fr/>
- Terminales 2022-2023 <http://www.terminales2022-2023.fr/>
- Cours gratuits en ligne d'aide à l'orientation : <https://www.fun-mooc.fr/fr/> (introduction aux STAPS, à la psychologie, au droit, découverte des métiers de l'ingénierie industrielle de demain, métiers du numérique, etc.
- Graines d'avenir <https://grainesdavenir.didask.com/modules/graines-davenir-vf/contents> (découverte des filières, des métiers, des secteurs, de Parcoursup)

Rencontrer la psychologue de l'éducation nationale (PsyEN)

Permanences sur rendez-vous :

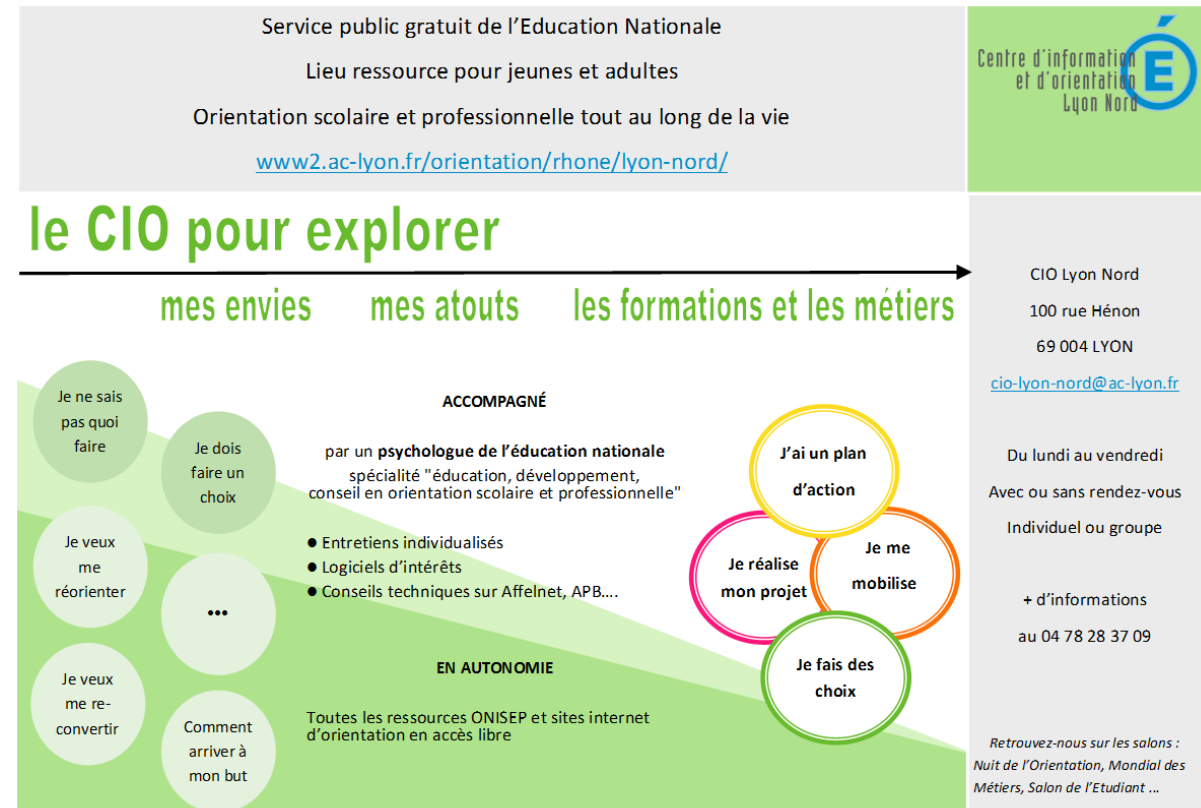
Au lycée :

Lundi de 09h30 à 12h30 et de
13h15 à 16h15

Jeudi de 13h45 à 17h00

Au CIO :

Mercredi de 09h à 12h en
semaine paire et de 13h00 à
17h00 en semaine impaire



Les formations post-bac



La licence à l'université

La licence à l'université

3 ans

Recrutement : avoir le bac
(conditions supplémentaires : les attendus)

20 à 25 H de cours/semaine
être autonome dans son travail personnel, savoir s'organiser, aller à la bibliothèque universitaire

Etudes générales
Spécialisation progressive
3 ans minimum après bac
Meilleure insertion avec bac +5

Evaluation 2 fois :
en janvier et en mai
(possibilité de contrôle continu)

Licence professionnelle : (1 an) Niv Bac+3
Accessible aux titulaires de BTS, DUT et L2
Enseignement théorique et pratique (stage)
Créée par les branches professionnelles
Débouchés sur la vie active

**Après L3 possibilité de
passer des concours
administratifs**

Possibilité de césure

L'université Lyon 1



L'université : Lyon 1

Licence 1 : choix entre plusieurs [portails disciplinaires](#)

- [Mathématiques – Informatique](#)
- [Physique – Chimie – Sciences de l'ingénieur](#)
- [Géosciences et biosciences](#)

Licence 2 : Choix d'une [mention](#)

Licence 3 : Choix d'un [parcours](#)

Double licence proposé également :

[Mathématiques – Physique](#)

[Mathématiques – Economie](#)

[Électronique, Énergie Électrique, Automatique - Physique](#)

- [CUPGE](#)
- [Sciences pour la santé](#)
- [STAPS](#) ou [DEUST](#) (bac +2 à l'université)

Portail de licence Mathématiques Informatique

Portail Mathématiques - Informatique (MI)

Licence 1 : Portail	Licence 2 : Mention	Licence 3 : Parcours
Portail Mathématiques - Informatique (MI) <i>sans ou avec Accès Santé (L.A.S)</i>	Informatique	Informatique
		Informatique et mathématiques
		Bio-informatique
		Informatique fondamentale
	Mathématiques <i>sans ou avec Accès Santé (L.A.S)</i>	Mathématiques générales et applications (L.A.S)
		Mathématiques pour l'enseignement (disponible en L.A.S)
		Mathématiques et informatique (disponible en L.A.S)
		Actuariat
		Mathématiques fondamentales
Cursus Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles	Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles (CUPGE)	Autres parcours en Mathématiques, en Physique, en Mécanique
Cursus préparatoire aux écoles d'ingénieur du réseau Polytech	Parcours des écoles d'ingénieur Polytech (PeiP)	École Ingénieur Polytech
Double licence Mathématiques - Économie	Mathématiques et Économie	Double licence Mathématiques - Économie
Double licence Mathématiques - Physique	Mathématiques et Physique	Double licence Mathématiques - Physique

Portail de licence Physique Chimie Sciences de l'ingénieur

Portail Physique - Chimie - Sciences de l'Ingénieur (PCSI)

Licence 1 : Portail	Licence 2 : Mention	Licence 3 : Parcours
Portail Physique - Chimie - Sciences de l'Ingénieur (PCSI) <i>sans ou avec Accès Santé (L.A.S)</i>	Physique	Physique
	<i>sans ou avec Accès Santé (L.A.S)</i>	Ingénierie physique
		Sciences de la matière
	Chimie	Chimie
	<i>sans ou avec Accès Santé (L.A.S)</i>	Sciences de la matière
	Physique - Chimie	Physique - Chimie
		Génie des procédés
		Matériaux
	Mécanique	Mécanique
		Ingénierie mécanique
Double licence Physique - Électronique, Énergie électrique, Automatique	Génie Civil	Génie civil et construction
	Électronique, Énergie Électrique, Automatique <i>sans ou avec Accès Santé (L.A.S)</i>	Électronique, Énergie électrique, Automatique
Double licence Mathématiques - Physique	Double licence Mathématiques - Physique	Double licence Mathématiques - Physique

Portail de licence Biosciences et Géosciences

Portail Biosciences et Géosciences (BG2S)

Licence 1 : Portail	Licence 2 : Mention	Licence 3 : Parcours
Portail Biosciences et Géosciences (BG2S) <i>sans ou avec Accès Santé (L.A.S)</i>	Sciences de la Vie <i>sans ou avec Accès Santé (L.A.S)</i>	Biochimie (<i>disponible en L.A.S</i>)
		Génétique (<i>disponible en L.A.S</i>)
		Biologie Cellulaire
		Microbiologie
		Physiologie animale et humaine (<i>disponible en L.A.S</i>)
		Sciences de la biodiversité
		Bio-informatique, statistique et modélisation (<i>L.A.S</i>)
		Biosciences
		Sciences du végétal
		Neurosciences
	Sciences de la Vie et de la Terre	Sciences de la vie, de la terre et de l'univers
	Sciences de la Terre	Géosciences
		Méthodes appliquées en géosciences

Portail de licence Sciences pour la santé

Portail Sciences pour la Santé

Licence 1 : Portail	Licence 2 : Mention	Licence 3 : Parcours
Portail Licence Sciences pour la Santé <i>sans ou avec Accès Santé (L.A.S)</i>	Sciences pour la Santé <i>sans ou avec Accès Santé (L.A.S)</i>	Objets connectés
		Accompagnement des usagers dans un parcours de santé

Portail de licence STAPS

Licences du domaine STAPS: Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

Mention	Parcours	Candidature
Sciences et techniques des activités physiques et sportives	L1 STAPS	
	L2 STAPS	
STAPS: Activité Physique Adaptée et Santé	Activité physique adaptée et santé	
STAPS: Education et Motricité	Education et motricité	
STAPS: Entraînement Sportif	Entraînement sportif	
STAPS: Management du sport	Management du sport	

Parcours aménagés « Oui si »

- **Possible pour 4 portails**

- **Objectifs spécifiques :**

- combler les lacunes des étudiants ciblés (bac pro, techno, mais pas seulement)
- Leur permettre d'acquérir les connaissances et compétences scientifiques fondamentales de la L1 de leur portail après remédiation
- leur permettre d'acquérir des méthodologies d'apprentissage théoriques et expérimentales
- leur permettre une poursuite d'étude en L2 puis en L3

Validation des mêmes contenus / compétences dans une L1 de 60 ECTS mais avec environ 1/3 de plus de face à face pédagogique et des dispositifs adaptés

Parcours aménagés « Oui si »

Modularité temporelle : L1 en 2 ans

- L1 découpée en L1.1 (1 an) et L1.2 (1 an)
- moins d'UE enseignées par semestre

Organisation pédagogique adaptée:

- Augmentation du face à face pédagogique
- Cours/TD intégrés en petits groupes
- Dispositifs pédagogiques adaptés (méthodologie, approche projet)
- Immersion progressive

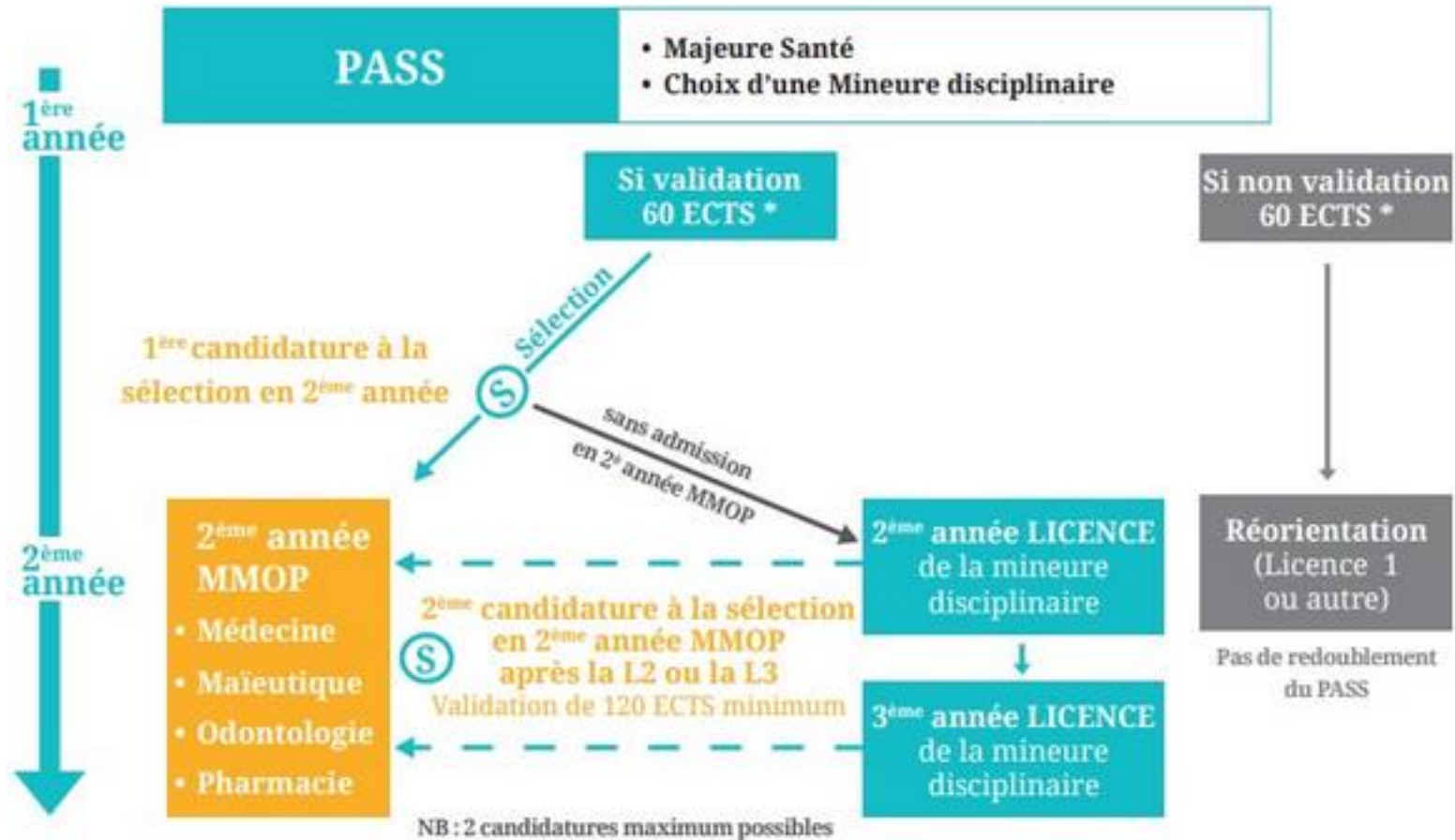
Parcours aménagés « Oui si »

Suivi plus individualisé des étudiants

- Equipe pédagogique restreinte et impliquée
- Contrôle des pré-requis disciplinaires à l'entrée en L1 par des test de positionnement
- Plus d'heures par UE ou études accompagnées ou surveillées + tutorat étudiant
- Enseignant référent dédié
- Suivi de l'assiduité pédagogique
- Suivi du projet professionnel / orientation : AEU AOC
- Dispositifs de remédiation en français et mathématiques (à venir)

Les études de santé

PASS : Parcours d'Accès Spécifique Santé



L-AS : Licence Accès Santé



* ECTS : crédits européens de formation

La sélection en l'entrée de MMOP

Après validation du PASS en 1^{ère} session, l'admission dans une des filière MMOP repose sur :

- un 1^{er} groupe d'épreuves (=résultats au PASS ou à la L-AS)
 - Admission directe
 - Ou admission à un 2^{ème} groupe d'épreuve
 - Ou non admission
- une 2^{ème} groupe d'épreuves
 - Deux épreuves orales de 10 min en plus des résultats au PASS ou à la L-AS

CLASSEMENT PAR FILIERE

Parcours Kinésithérapeute

Bien vérifier que la formation choisie mène au parcours souhaité

Accès santé

Cette formation vous permettra de candidater dans les filières suivantes :

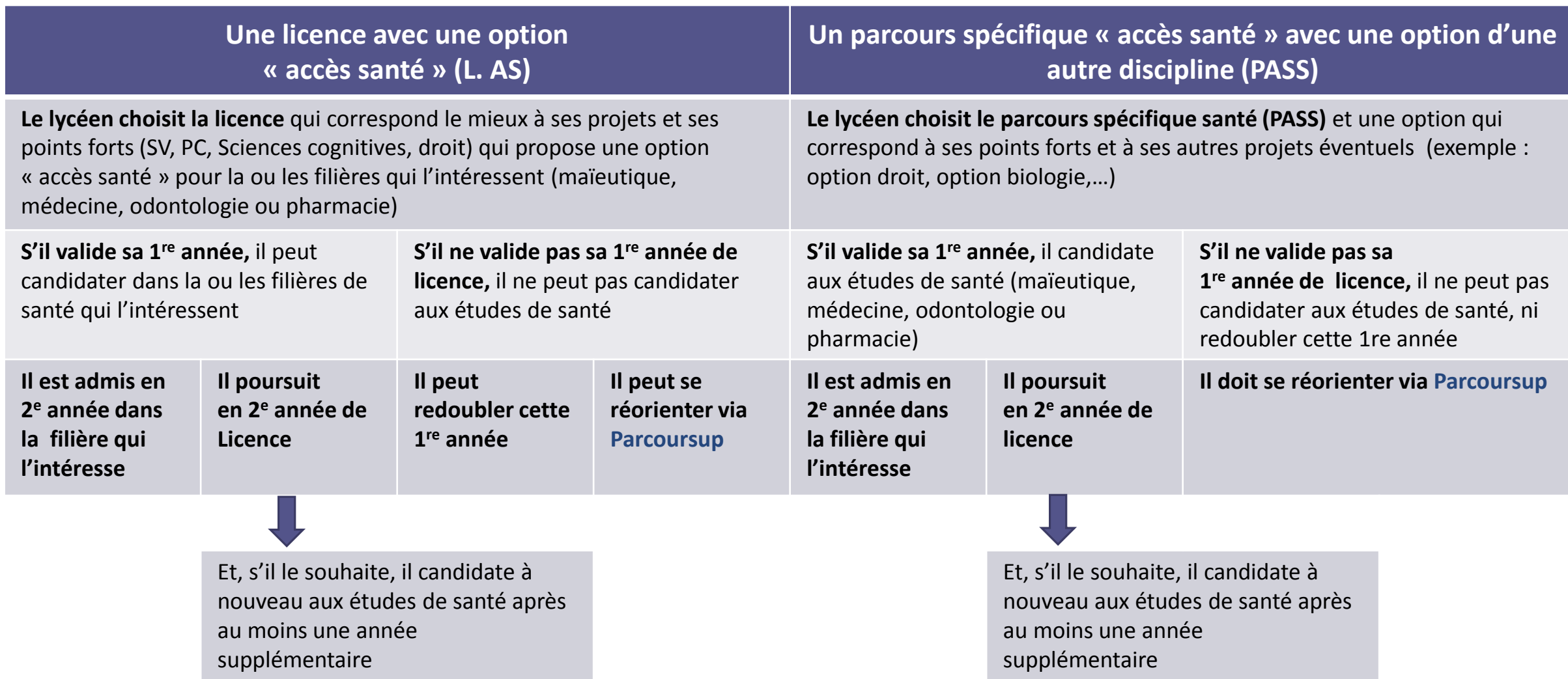
MAÏEUTIQUE

MÉDECINE

ODONTOLOGIE

PHARMACIE

KINÉSITHÉRAPIE





L'université Lyon 2

Nouvelle offre de formation

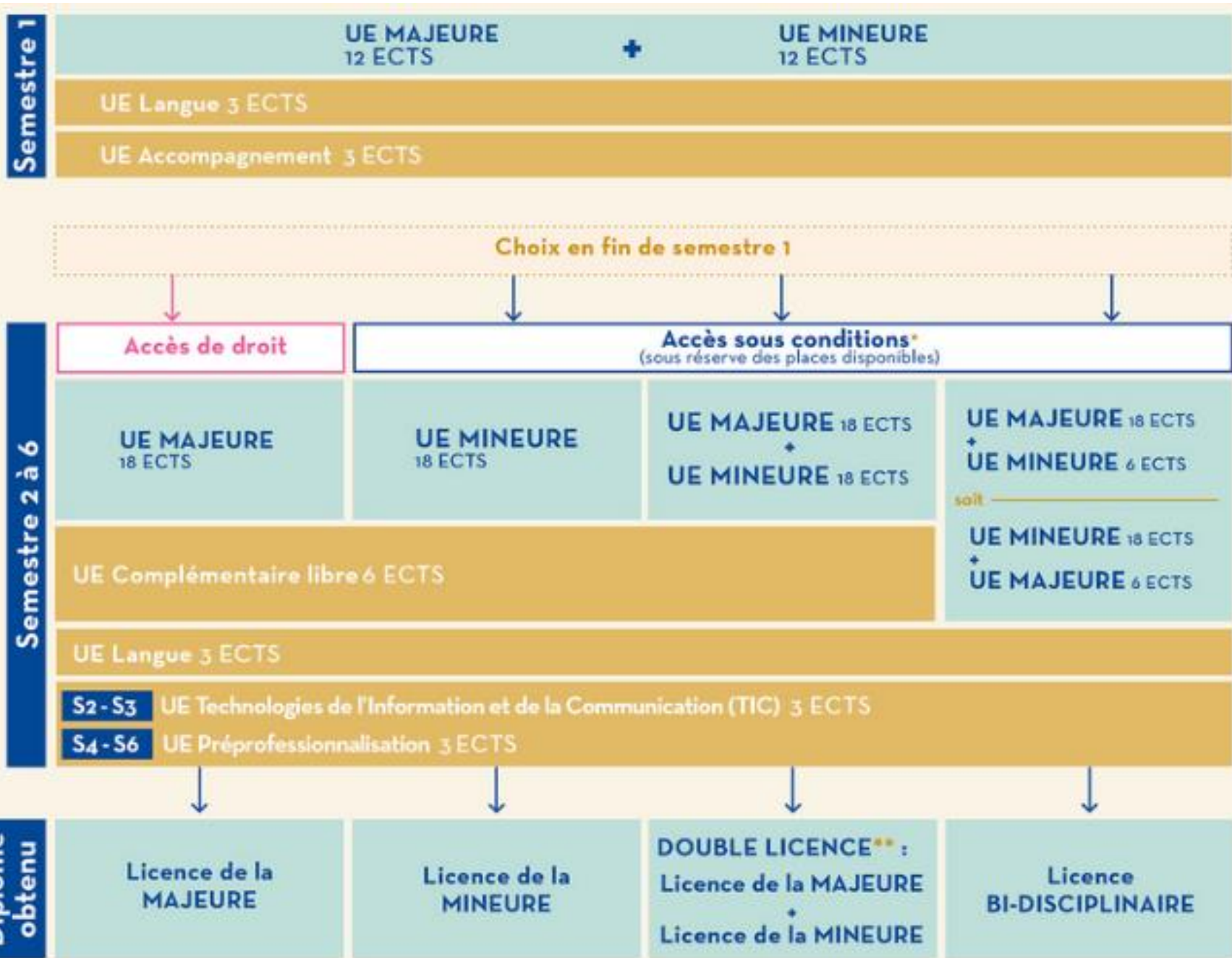
23 licences réparties en 4 domaines de formation

Semestre 1 bi-disciplinaire = discipline A (majeure) + discipline B (mineure)

- permettra à l'étudiant de découvrir une 2^{ème} discipline en lien avec celle qui l'intéresse principalement

Semestre 2 : choix d'un parcours pour la poursuite de la formation

- **Licence classique** : dans la discipline A ou dans la discipline B
- **Licence bi-disciplinaire** : majeure A –mineure B, ou majeure B –mineure A
- **Double licence** : permet l'obtention des deux diplômes (licence A + licence B)



* Si ce choix est proposé par la formation

** L'emploi du temps est aménagé pour trois parcours de double licence uniquement

Licences domaine Sciences Humaines et Sociales

Discipline A (majeure)	Discipline B (mineure)
HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE	→ Histoire → Lettres : Lettres modernes et appliquées ↳ Lettres : Lettres classiques ↳ Arts du spectacle ↳ Droit
HISTOIRE	→ Géographie et aménagement → Histoire de l'art et archéologie ↳ Sciences sociales
INFORMATION ET COMMUNICATION	↳ Sciences de l'homme, anthropologie et ethnologie ↳ Arts du spectacle ↳ Sciences de l'éducation ↳ Sociologie ↳ Informatique
SCIENCES DE L'HOMME, ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE	→ Psychologie ↳ Information et communication
GÉOGRAPHIE ET AMÉNAGEMENT	→ Histoire ↳ Administration économique et sociale ↳ Sciences sociales

- ↳ Couple de disciplines proposé exclusivement au S1
- Couple proposé au S1 et susceptible d'être conservé par l'étudiant.e dans le cadre d'une licence bi-disciplinaire

UNIVERSITÉ
LUMIÈRE
LYON 2

Discipline A (majeure)	Discipline B (mineure)
PSYCHOLOGIE	→ Sciences de l'homme, anthropologie et ethnologie → Sciences cognitives → Sociologie ↳ Sciences de l'éducation ↳ Accès aux études de Santé (LAS – Lyon 1)
SCIENCE POLITIQUE	→ Droit → LLCER anglais ↳ Histoire
SCIENCES DE L'ÉDUCATION	↳ Information et communication ↳ Psychologie ↳ Sciences du langage
<u>SCIENCES COGNITIVES</u>	→ Psychologie ↳ Accès aux études de Santé (LAS – Lyon 1)
SOCIOLOGIE	→ Psychologie ↳ Information et communication ↳ LLCER Allemand ↳ Economie et gestion
MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES*	→ Géographie → Histoire → Psychologie → Sciences cognitives → Sciences du langage → Sociologie
SCIENCES SOCIALES*	→ Economie et gestion → Géographie et aménagement → Histoire

* MIASHS et Sciences sociales proposent exclusivement des parcours bi-disciplinaires : la conservation de la mineure à partir du S2 y est obligatoire

Domaine Arts, Lettres et Langues

Discipline A (majeure)	Discipline B (mineure)
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ETRANGERES ET REGIONALES	
LLCER Allemand	→ LLCER Scandinave* → Sociologie ↳ LLCER Anglais
LLCER Anglais	→ LLCER Espagnol → LLCER Scandinave* → Science politique ↳ LLCER Allemand
LLCER Arabe	↳ LLCER Anglais
LLCER Espagnol	→ LLCER Anglais → LLCER Portugais
LLCER Portugais	→ LLCER Espagnol ↳ LLCER Anglais
LETTRES	
<u>Lettres modernes et appliquées</u>	→ Histoire de l'art et archéologie ↳ Arts du spectacle ↳ Sciences du langage
<u>Lettres classiques</u>	↳ Histoire de l'art et archéologie ↳ Arts du spectacle ↳ Sciences du langage
ARTS DU SPECTACLE	↳ Histoire de l'art et archéologie ↳ Information et communication ↳ Lettres
MUSICOLOGIE	↳ Musique

* LLCER Scandinave n'est proposée à Lyon 2 que sous la forme d'une mineure

Discipline A (majeure)	Discipline B (mineure)
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES	
LEA Anglais - Allemand	↳ Administration économique et sociale ↳ Sciences du langage ↳ Langues renforcées
LEA Anglais - Espagnol	↳ Administration économique et sociale ↳ Sciences du langage ↳ Langues renforcées
LEA Anglais - Arabe	↳ Administration économique et sociale ↳ Sciences du langage ↳ Langues renforcées
LEA Anglais - Chinois	↳ Administration économique et sociale ↳ Sciences du langage ↳ Langues renforcées
LEA Anglais – Italien	↳ Administration économique et sociale ↳ Sciences du langage ↳ Langues renforcées
LEA Anglais - Portugais	↳ Administration économique et sociale ↳ Sciences du langage ↳ Langues renforcées
SCIENCES DU LANGAGE	↳ Langues étrangères appliquées (au choix) ↳ Lettres ↳ Sciences de l'éducation

↳ Couple de disciplines proposé exclusivement au S1

→ Couple proposé au S1 et susceptible d'être conservé par l'étudiant.e dans le cadre d'une licence bi-disciplinaire

Domaine Droit, Economie, Gestion

Discipline A (majeure)	Discipline B (mineure)
ADMINISTRATION PUBLIQUE	↯ Droit
ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	↯ Droit ↯ Economie et gestion ↯ Langues étrangères appliquées (au choix)
DROIT	➔ Histoire de l'art et archéologie ➔ Science politique ↯ Administration publique ↯ Administration économique et sociale ↯ Economie et gestion
ECONOMIE ET GESTION	➔ Informatique ➔ Sociologie ↯ Administration économique et sociale ↯ Droit

- ↯ Couple de disciplines proposé exclusivement au S1
➔ Couple proposé au S1 et susceptible d'être conservé par l'étudiant.e dans le cadre d'une licence bi-disciplinaire

Domaine Sciences, Technologies, Santé

Discipline A (majeure)	Discipline B (mineure)
INFORMATIQUE	↯ Economie et gestion ↯ Information et communication

3 doubles licences

Licence - Double diplôme - Licence **Droit** - **Cursus franco-allemand** - Droits français et allemand – programme Sarrebruck

Licence - Double diplôme - Licence **Histoire** - **Cursus franco - italien** de licence d'histoire / Laurea di storia

Licence - Double diplôme - **Licence Information et communication** - « **Culture européenne des médias** » - **Cursus franco - allemand**



L'université Lyon 3

L'université : Lyon 3

Licence 1 – 3 portails :

- Portail Droit-Gestion-Langues (LEA)
- Portail Lettres-Langues (LLCER) - Philosophie (dont licence trilingue)
- Portail Droit-Gestion-Histoire (Campus de [Bourg-en-Bresse](#))

Parcours associés : Droit, Gestion et management, Histoire

L'université : Lyon 3

Majeure (M) - 20 crédits ECTS – composée de deux Unités d'Enseignement :

- une Unité d'Enseignement Fondamentale (UEF)
- Une Unité d'Enseignement Transversale (UET)

Mineure (m) - 10 crédits ECTS – composée d'enseignements d'approfondissement de la Majeure ou d'ouverture à une autre discipline.

Cette configuration permet de construire des parcours mono-disciplinaire (Majeure et mineure de la même discipline) ou bi-disciplinaires (Majeure et mineure de disciplines différentes).

Il existe cependant des spécificités pour certaines filières. Un semestre peut, en effet, être composé différemment pour des doubles licences. Une double licence se compose de deux diplômes de licence effectués en même temps (cursus aménagé avec deux Majeures, sans mineures) : Droit / Philosophie, Histoire / Géographie et aménagement, Gestion / LEA (Langues Étrangères Appliquées

L'université Lyon 3

4 doubles licences :

- **Double licence - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - trilingue anglais allemand + 3ème langue débutant**
- **LEA (toutes langues) – Gestion (parcours Gestion et management)**
- **Géographie et Aménagement – Histoire**
- **Droit – Philosophie**



Le Bachelor Universitaire et Technologique à l'IUT

Le BUT : Bachelor universitaire technologique

3 ans - l'IUT

Sélection sur dossier
Avoir le bac
Bacs technologiques prioritaires
(objectif : 50%)

50 à 170 étudiants par Promotion.
Formation en partie en petits groupes
35/40H de cours/sem

Contrôle continu

Spécialisation au
3^{ème} semestre

LMD (passerelles entre
licences possibles)

Approche généraliste
d'une spécialité
(24 BUT)

Programme européen
Erasmus + (semestre
d'étude ou stage à
l'étranger)

Soutien pédagogique et
méthodologique dans le cadre
des projets tutorés en lien avec
les entreprises
Stage en entreprise : 22 à 26
semaines

Insertion ou poursuites
d'études

Les BUT accessibles spécifiquement pour les bacheliers STMG

BUT Gestion des entreprises et des administrations

BUT Techniques de commercialisation

BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet

BUT Gestion administrative et commerciale des organisations

BUT Management de la logistique et des transports

BUT Carrières juridiques

BUT Carrières sociales

BUT Science des Données

BUT information communication

Le Brevet de Technicien Supérieur au lycée

Le BTS : Brevet de Technicien supérieur

2 ans - Lycée

Sélection sur dossier
Avoir le bac
Bacs pro prioritaires/
Bacs technologiques

Vers un métier précis
(environ 122 spécialités)

Examen National Terminal
et contrôle continu

30 par classes
30/35H de cours/sem
Encadrement soutenu

Stages et
actions en entreprises
8 à 16 semaines

Insertion professionnelle ou
Poursuite d'études
pour 50% des diplômés

Les Classes Préparatoire aux Grandes Ecoles au lycée

Les CPGE : Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles

2 ans - Lycée

Recrutement sur
dossier
Avoir le bac

Objectif : passer un
concours d'entrée aux
grandes écoles
(ENS, ESC, Ecoles
d'ingénieurs...)

2 ans
Redoublement
possible deuxième
année

Pas de diplôme à
l'issue mais possibilité
d'équivalence à
l'université

Au lycée
Beaucoup de travail
personnel, rythme intense

Passage en deuxième
année : contrôle continu
et avis des professeurs

Double inscription
à l'université

Littéraire et artistique -
Economique et commerciale -
Scientifique et technologique

Les CPGE pour les bacheliers généraux

CPGE littéraires ENS lettres, Chartes et Saint-Cyr lettres			
À qui s'adressent-elles ?	Centres d'intérêts	Objectifs	Quels parcours possibles au lycée ?
Bacheliers généraux	littérature, langues et sciences humaines et sociales.	écoles normales supérieures, instituts d'étude politique, écoles de commerce et de management, écoles d'interprétariat et de traduction, écoles de journalisme ou de communication, ESM Saint-Cyr.	En première et terminale, au moins un enseignement de spécialité parmi : • histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques • humanités, littérature et philosophie • langues, littératures et cultures étrangères • littérature et langues et cultures de l'Antiquité • arts

Les CPGE pour les bacheliers généraux

CPGE littéraires Lettres et sciences sociales			
À qui s'adressent-elles ?	Centres d'intérêts	Objectifs	Quels parcours possibles au lycée ?
Bacheliers généraux	littérature, langues et sciences sociales et goût pour les mathématiques.	écoles normales supérieures, instituts d'étude politique, écoles de commerce et de management.	En première et terminale, un enseignement de mathématiques (spécialité ou option) et au moins un enseignement de spécialité parmi : • histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques • humanités, littérature et philosophie • langues, littératures et cultures étrangères • littérature et langues et cultures de l'Antiquité • sciences économiques et sociales

Les CPGE pour les bacheliers généraux

CPGE économiques et commerciales, voie générale (ECG)			
À qui s'adressent-elles ?	Centres d'intérêts	Objectifs	Quels parcours possibles au lycée ?
Bacheliers généraux	sciences humaines et sociales, humanités et mathématiques.	grandes écoles de management.	En première et terminale, un enseignement de mathématiques (spécialité ou option) et au moins un enseignement de spécialité parmi : • histoire - géographie, géopolitique et sciences politiques • humanités, littérature et philosophie • langues, littératures et cultures étrangères • littérature et langues et cultures de l'Antiquité • sciences économiques et sociales

Les CPGE pour les bacheliers généraux

CPGE ENS Rennes D1 et ENS Paris-Saclay D2			
D1 : ENS Rennes Droit, économie, management	D2 : ENS Paris-Saclay Économie-gestion		
À qui s'adressent-elles ?	Centres d'intérêts	Objectifs	Quels parcours possibles au lycée ?
Bacheliers généraux principalement	droit, économie et langues vivantes (D1), ainsi que mathématiques (D2)	écoles normales supérieures, instituts d'études politiques, écoles de commerce et de management, écoles de statistiques, cursus de droit ou d'économie.	Pour les bacheliers généraux, elles relèvent des mêmes conseils que les CPGE EC, avec une différence en ce qui concerne les mathématiques , qui ne sont nécessaires qu'en section D2. Il est à noter que quelques lycées accueillent également des bacheliers technologiques STMG.

Les CPGE pour les bacheliers généraux

CPGE scientifiques MPSI-PCSI-PTSI-MPII			
MPSI : mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur	PCSI : physique, chimie et sciences de l'ingénieur	PTSI : physique, technologie et sciences de l'ingénieur	MPII : mathématiques, physique, ingénierie et informatique (nouveauté 2021)
À qui s'adressent-elles ?	Centres d'intérêts	Objectifs	Quels parcours possibles au lycée ?
Bacheliers généraux	sciences, technologie, ingénierie et mathématiques	écoles d'ingénieurs ou écoles normales supérieures.	Pour favoriser la réussite en CPGE MPSI, PCSI, PTSI ou MPII, il est nécessaire d'avoir suivi les spécialités mathématiques et physique-chimie en première, la troisième spécialité pouvant être une spécialité scientifique ou une spécialité de lettres, langues, arts ou sciences humaines.
En terminale, il est nécessaire d'avoir suivi un enseignement de mathématiques , la spécialité mathématiques étant fortement conseillée. Pour MPSI, PTSI et PCSI, il faut avoir suivi la spécialité physique-chimie ou la spécialité sciences de l'ingénieur .			La filière MPII accueillera aussi bien à des élèves qui ont suivi la spécialité numérique et sciences informatiques qu'à des élèves scientifiques motivés qui souhaitent suivre un enseignement très exigeant d'informatique .
D'autres profils (maths/SVT, etc.) pourront être accueillis de manière exceptionnelle dans certaines CPGE, avec un dispositif d'accompagnement en début d'année.			

Les CPGE pour les bacheliers généraux

CPGE scientifiques BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre)			
À qui s'adressent-elles ?	Centres d'intérêts	Objectifs	Quels parcours possibles au lycée ?
Bacheliers généraux	biologie, géologie et démarches associées	écoles vétérinaires, écoles d'ingénieurs agronomes et de géologie, écoles d'ingénieurs chimistes, écoles normales supérieures.	Enseignements incontournables • mathématiques • physique chimie • sciences de la vie et de la Terre ou biologie écologie En revanche, les trois profils possibles en terminale, que sont mathématiques/SVT (ou biologie-écologie en lycée agricole), mathématiques/PC et PC/SVT/mathématiques complémentaires seront accueillis en CPGE BCPST.

Les CPGE pour les bacheliers technologiques et généraux

CPGE Arts et design			
À qui s'adressent-elles ?	Centres d'intérêts	Objectifs	Quels parcours possibles au lycée ?
Bacheliers généraux et technologiques	arts appliqués et design.	département design de l'ENS Paris Saclay, écoles d'arts appliqués ou de création industrielle, etc.	La série STD2A constitue la voie d'accès privilégiée pour les bacheliers technologiques, tandis que pour les bacheliers généraux, la poursuite de la spécialité arts plastiques (ou de l'option arts plastiques) est fortement conseillée (au moins en classe de première).

Les CPGE pour les bacheliers technologiques

CPGE économiques et commerciales, voie technologique (ECT)			
À qui s'adressent-elles ?	Centres d'intérêts	Objectifs	Quels parcours possibles au lycée ?
Réservée aux bacheliers technologiques STMG	économie et gestion	grandes écoles de management.	STMG

Les Ecoles spécialisées

Les écoles spécialisées

Choix d'une profession

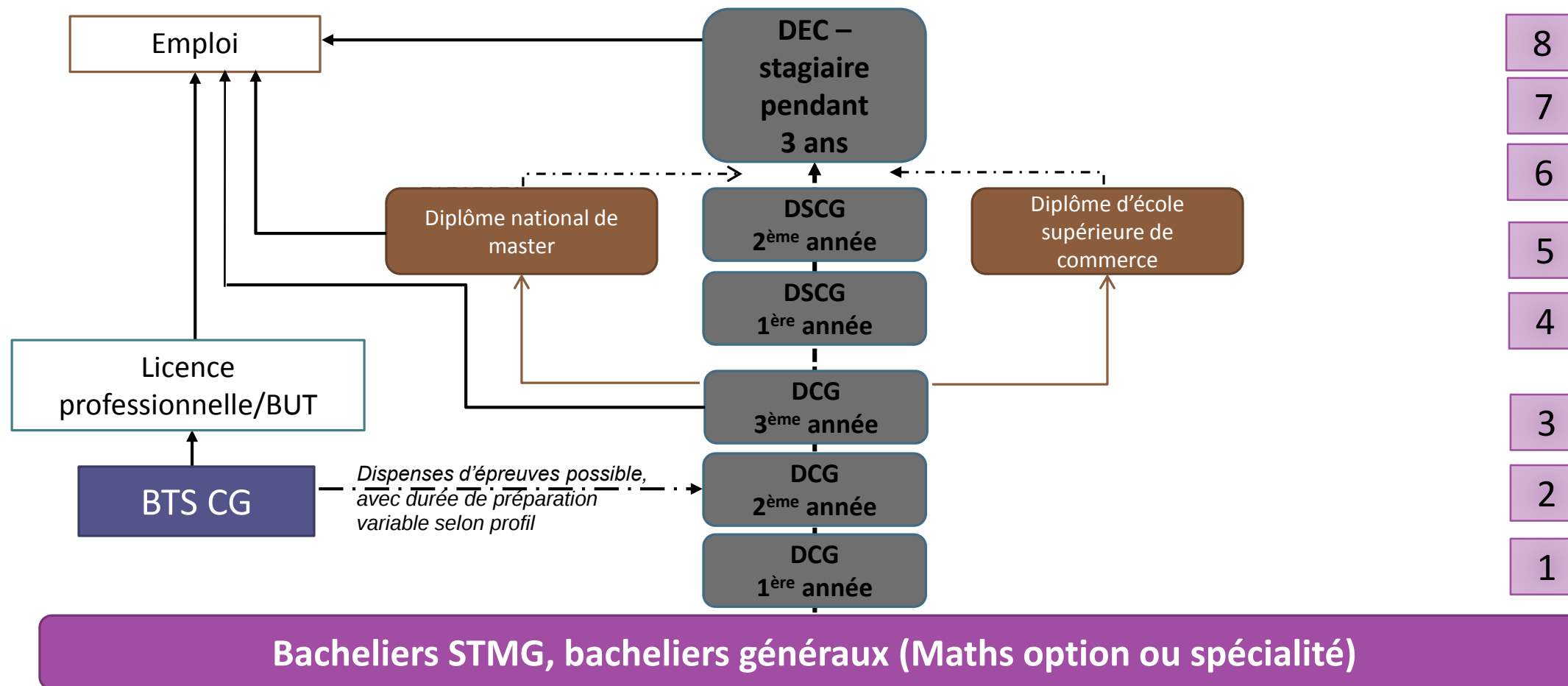
Examen de dossier et
entretiens/tests ou concours
d'entrée...

3 à 8 ans d'études

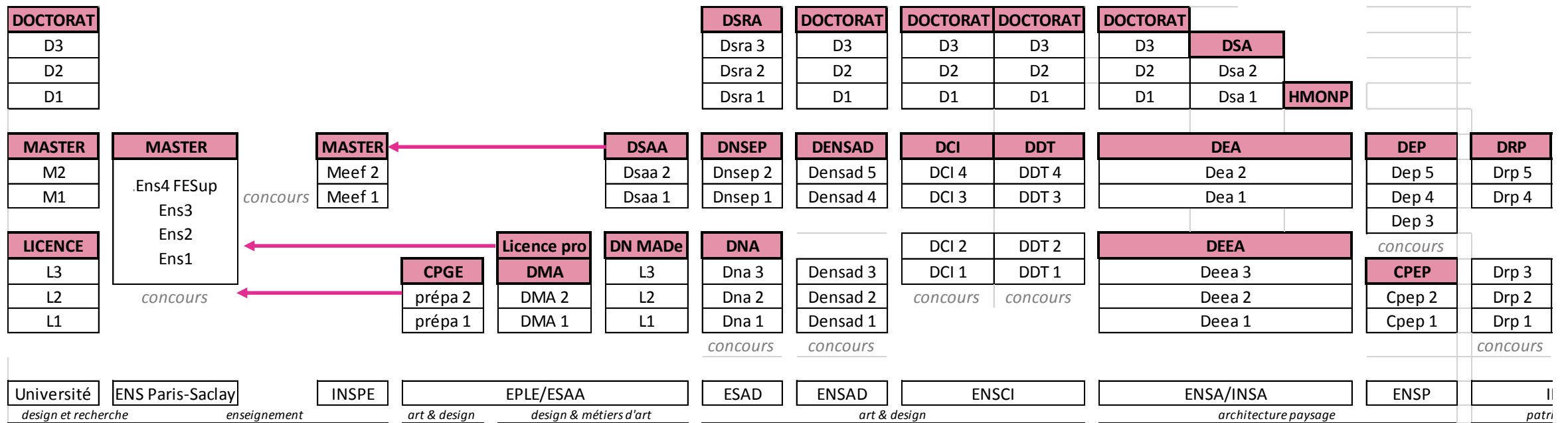
Secteur social,
paramédical,
arts, architecture, ...

Réforme du recrutement en
IFSI et écoles du social (voir
Parcoursup)

La filière comptable



Les écoles d'art



Autres formations

- Intégrer un Institut d'études politiques (bac général) : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-instituts-d-etudes-politiques-IEP/Admission-en-1re-annee-des-IEP>
- Intégrer un IFSI : <https://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Post-bac/diplome-d-etat-d-infirmier> : un formulaire à compléter avec 11 questions sur la connaissance de la formation et du métier type QCM
- Les formation dans les métiers du social : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Apres-le-bac/Principaux-domaines-d-etudes/Les-ecoles-du-social-Les-ecoles-du-paramedical/Les-ecoles-du-social>
- Les professions paramédicales : <https://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers/Des-metiers-par-secteur/Sante/Les-metiers-et-l-emploi-dans-le-paramedical>
- Devenir vétérinaire après le bac (bac général) : <https://concours-veto-postbac.fr/> (Alfort, Nantes, Marcy l'Etoile, Toulouse, Mont-Saint-Aignan)

Les Ecoles de commerce

Les écoles de commerces

3 modalités d'admission selon les écoles et selon le niveau d'études :

Recrutement post bac :
sur dossier ou
concours

Recrutement post CPGE :
sur concours

Admissions parallèles : après
bac +2/bac +3/ bac +4,
critères de sélection
déterminés par les écoles

Coût de formation élevé,
possibilité d'apprentissage à
partir du bac +3

Mobilité à l'international
encouragée

Attention à la reconnaissance
du diplôme (RNCP)

Les écoles de commerce post bac

- EGC (étude dossier + oral) : EGC de Brive à Brive-la-Gaillarde ; EGC de Rodez ; EGC Cayenne ; EGC Nord-Isère à Villefontaine ; EGC de l'Ain Bourg-en-Bresse ; EGC Tarbes-Pyrénées ; EGC Sens ; EGC de Chalon-sur-Saône ; EGC La Martinique ; EGC La Réunion ; EGC La Roche-sur-Yon ; EGC de Lille ; EGC du Mans ; EGC de Montauban ; EGC de Valence ; EGC de Nîmes ; EGC Agen Sud Management ; Sup de Vente - EGC Ile de France Ouest à Saint-Germain-en-Laye ; EGC Normandie à Saint-Lô ; EGC Nouméa
- Concours propres : Audencia Nantes ; Brest Business School ; ICN BS Metz et Nancy ; IDC Paris ; Idrac Grenoble, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Burgundy School of Business à Dijon et Lyon ; EM Normandie au Havre ; ESC Clermont Business School ; Grenoble Ecole de Management à Grenoble et Paris ; Institut Mines-Télécom Business School à Evry ; Excelia Business Group à La Rochelle, IPAG Business school, etc.

Les écoles de commerce post bac

- Concours [SESAME](#) (écrits + oral)
 - BBA in Global Management à SKEMA Business School ; BBA International à Excelia Business School ; CESEM à NEOMA Business School ; ESSEC Global BBA à l'ESSEC Business School ; Global BBA à l'emlyon business school ; Global BBA à NEOMA Business School ; International BBA à KEDGE Business School ; International BBA à South Champagne Business School) ➔ bac +4
 - EBP International à KEDGE Business School ; Programme Grande École EBS Paris - European Business School ; Programme Grande École EDC Paris Business School ; Programme Grande École EMLV - Pôle Léonard de Vinci ; Programme Grande École EM Normandie ; Programme Grande École ESCE International Business School ; Programme Grande École IPAG Business School ; Programme Grande École PSB Paris School of Business ; TEMA NEOMA Business School ➔ bac +5
- Concours [ACCES](#) : ESDES à Lyon ; IESEG à Lille et Paris ; ESSCA à Angers, Paris, Aix-en-Provence, Bordeaux, Lyon, Budapest et Shanghai ➔ bac +5
- Concours [PASS](#) : l'INSEEC à Bordeaux, Paris et Lyon ➔ bac +4
- Concours propres : l'ICD Business School Paris et Toulouse ; l'Idrac Business School Lyon ; l'EDHEC Lille et Nice

Les Ecoles d'ingénieurs

Les écoles d'ingénieurs

La moitié des écoles d'ingénieurs (soit une centaine d'établissements) sont accessibles après le bac. Parmi elles :

- les **INSA** (instituts nationaux des sciences appliquées),
- les **ENI** (écoles nationales d'ingénieurs) à Brest, Metz, Saint-Étienne, Tarbes
- les écoles de la **Fésic** (Fédération des établissements d'enseignement supérieur d'intérêt collectif) : [CPE](#) Lyon ; [ECAM LaSalle](#) Lyon ; [ECAM](#) Rennes, [ECAM](#) Strasbourg-Europe, [ECAM-EPMI](#) , Cergy, Grasse, [ESA](#) Angers, [ESAIP](#) Angers, Aix-en-Provence ; [ESCOM Chimie](#) Compiègne, [ESEO](#) Angers, Paris Vélizy, Dijon ; [Icam](#) Lille, Paris-Sénart, Nantes, Bretagne, Vendée, Toulouse, Cameroun, RD du Congo, Inde, Brésil ; [ISARA](#) Lyon, Avignon ; [ISEN Yncréa Ouest](#) Brest, Rennes, Nantes, Caen ; [ISEN Yncréa Méditerranée](#) Toulon, Nîmes, Aix, Marseille, Fès ; [ISEP](#) Paris ; [JUNIA HEI](#) Lille, Châteauroux ; [JUNIA ISA](#) Lille ; [JUNIA ISEN](#) Lille ; [PURPAN](#) Toulouse ; [UniLaSalle](#) Beauvais, Rouen, Rennes, Amiens (ESIEE)
- Réseau **Polytech** (Angers, Annecy-Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice-Sophia, Orléans, Paris-Sorbonne, Paris-Saclay, Tours)
- Etc.

Les écoles d'ingénieurs

Les "+" des admissions post-bac

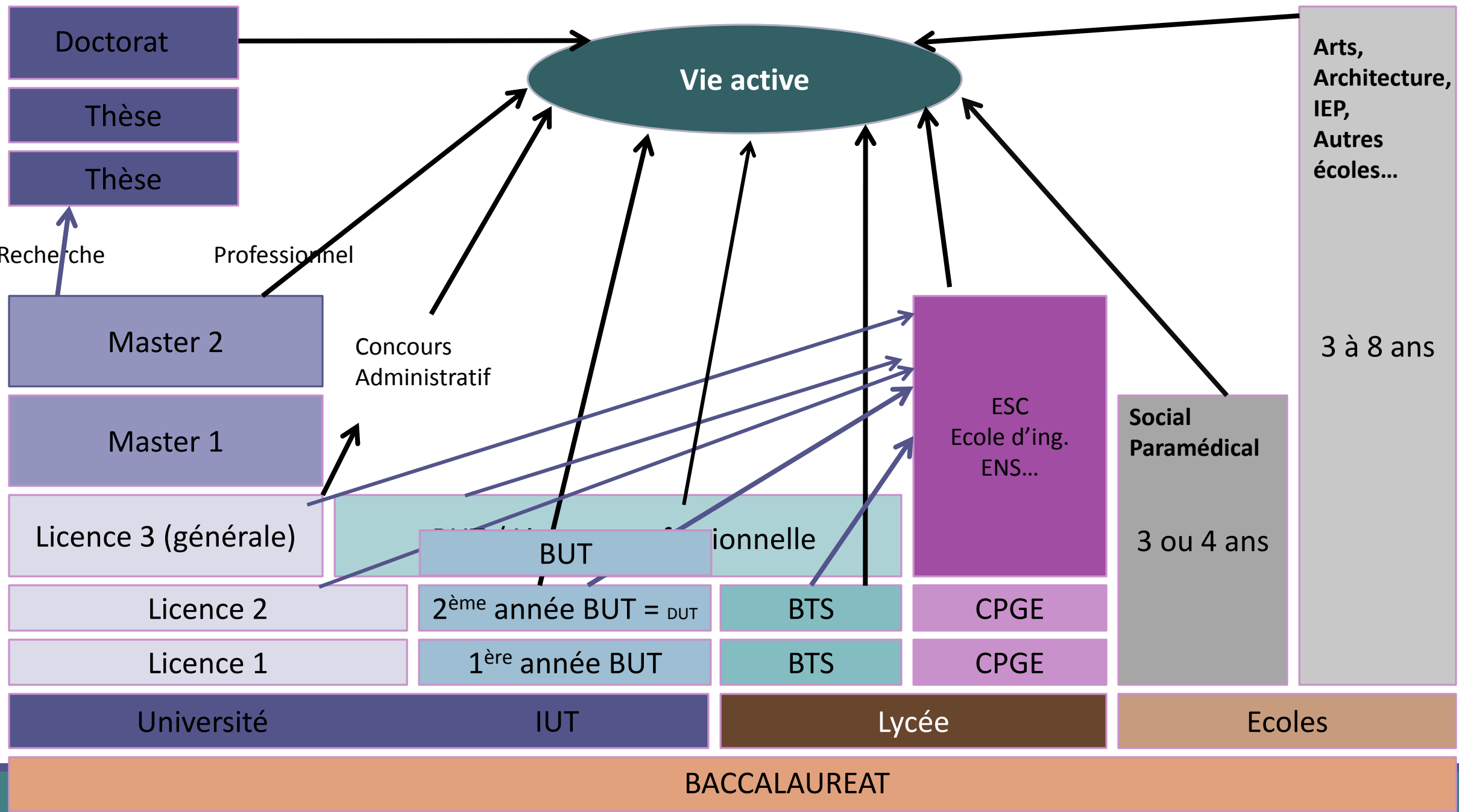
L'ensemble de la scolarité dans un même établissement.

Pas de surprise quant au choix de spécialisations proposées en cycle ingénieur.

Le passage en cycle ingénieur sur contrôle continu qui permet de contourner la pression des concours post-prépa.

Des études un peu plus concrètes qu'en prépa et des cours de soutien pour éviter les abandons ou les échecs.

En résumé



Demande de bourses

La demande de bourse : le dossier social étudiant (DSE)

<https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

The screenshot displays the 'MesServices.etudiant.gouv.fr' website. At the top, the logo 'étudiant.gouv.fr' is followed by 'MesServices.etudiant.gouv.fr'. Below this, the page is organized into two main sections: 'VOS ÉTUDES' and 'VOS AIDES FINANCIERES'. The 'VOS ÉTUDES' section contains two tiles: 'Parcoursup' (with a purple icon of two arrows) and 'CVEC' (with a blue icon of a plus sign and the text 'Contribution vie étudiante et de campus'). The 'VOS AIDES FINANCIERES' section contains four tiles: 'Simulateur de bourse' (purple icon of a calculator), 'Demande de dossier social étudiant (DSE)' (green icon of a folder with a plus sign), 'Suivi du dossier social étudiant (DSE)' (blue icon of a magnifying glass over a folder), and 'Aide à la mobilité master' (red icon of a suitcase). Below the 'Demande de dossier social étudiant (DSE)' tile, there is a partially visible tile for 'Aide à la mobilité Baccalauréat'. On the right side of the page, there is a dark blue sidebar with a white information icon and the title 'CVEC - CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS'. The sidebar text explains that every student in initial education must pay the CVEC to register and that the CVEC attestation is required for registration. It also mentions that the payment procedure, by payment or by exemption, for the 2022-2023 academic year, is possible since May 2, 2022. At the bottom of the sidebar, it says 'Pour en savoir plus : etudiant.gouv.fr'. At the very bottom of the page, there is a dark blue bar with a white information icon and the title 'SÉCURISATION DE VOTRE'.

gouv.fr
étudiant **MesServices.etudiant.gouv.fr**

VOS ÉTUDES

- Parcoursup
- CVEC**
Contribution vie étudiante et de campus

VOS AIDES FINANCIERES

- Simulateur de bourse
- Demande de dossier social étudiant (DSE)
- Suivi du dossier social étudiant (DSE)
- Aide à la mobilité master
- Aide à la mobilité Baccalauréat

CVEC - CONTRIBUTION DE VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Chaque étudiant en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit s'acquitter de la CVEC pour s'inscrire dans son établissement : l'attestation CVEC sera exigée pour finaliser votre inscription.

La procédure d'acquiescement, par paiement ou en faisant valoir son droit à exonération, pour les inscriptions pour l'année universitaire **2022-2023**, est possible depuis le **2 mai 2022**.

Pour en savoir plus :
etudiant.gouv.fr

SÉCURISATION DE VOTRE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **parcoursup**
Entrez dans l'enseignement supérieur

[Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 [@parcoursup_info](https://twitter.com/parcoursup_info)

 [@parcoursupinfo](https://www.facebook.com/parcoursupinfo)

   [@etudiantgouv](https://www.instagram.com/etudiantgouv)

Les engagements de Parcoursup au service de votre projet

- > **L'exhaustivité : Parcoursup vous permet de découvrir toutes les formations supérieures, y compris en apprentissage qui sont reconnues par l'Etat, c'est-à-dire contrôlées. Plus de 21 000 formations référencées**

Pour chaque formation proposée, une fiche de présentation avec des informations claires et détaillées

Notre objectif : vous aider à découvrir des formations, à comparer, à vous repérer et à faire vos choix

- > **La simplicité : Parcoursup simplifie vos démarches pour vous permettre de vous concentrer sur votre projet**

Parcoursup, c'est une procédure dématérialisée, 1 calendrier unique et lisible, 1 seul dossier à constituer

- > **La liberté de choix : Parcoursup vous permet de choisir les formations qui vous intéressent**

Vous formulez vos vœux sans avoir à les hiérarchiser

Vous choisissez en fonction des propositions d'admission que vous recevez, à partir du 1^{er} juin 2023

Ce n'est pas Parcoursup qui choisit votre affectation : les responsables des formations examinent votre dossier, font des propositions auxquelles vous répondez. **Le dernier mot appartient toujours au candidat**

Les engagements de Parcoursup au service de votre projet

- > **La transparence, parce que c'est utile pour vous permettre d'affiner votre projet et d'estimer vos chances**

Toutes les formations publient sur Parcoursup leurs critères d'examen, c'est-à-dire ce que les enseignants réunis en commission d'examen des vœux prendront en compte pour examiner les candidatures. Parcoursup vous garantit la possibilité de demander à la formation dans laquelle vous n'avez pas été admis les motifs de la décision prise.

- > **L'accompagnement personnalisé tout au long de la procédure**

Vous n'êtes pas seuls face au choix : vous êtes accompagné, au lycée, via la plateforme, pour élaborer votre projet, faire des vœux, choisir votre formation. Si vous n'avez pas reçu de proposition, les recteurs vous proposent un accompagnement pour vous aider.

- > **La prise en compte de votre profil pour plus d'égalité des chances**

Parcoursup met en œuvre des actions pour l'orientation des lycéens boursiers, professionnels ou technologiques. Parcoursup prend en compte les situations de handicap et promeut le développement des parcours personnalisés (Oui-Si) pour favoriser la réussite des étudiants

Le calendrier 2023 en 3 étapes



1

Début Nov. 2022 > Janvier 2023 Je m'informe et découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE 2022 > JANVIER 2023

Je prépare mon projet d'orientation :

- Je consulte les sites [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr) et [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- J'échange avec mon professeur principal et je participe à la 1^{re} semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.



DÉBUT DÉCEMBRE

Je renseigne ma **fiche de dialogue**.

Le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.



20 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information de Parcoursup 2023 :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)
- Je consulte le **moteur de recherche des formations 2023** : **plus de 21 000 formations sont proposées**. Des informations importantes sont disponibles sur l'établissement, les enseignements proposés, les compétences et connaissances attendues, les conseils pour les lycéens, les critères d'analyse des candidatures, les possibilités de poursuite d'étude et les débouchés professionnels et les frais de scolarité.

Avez-vous pensé à l'apprentissage ?

Plus de 7 500 formations sont disponibles sur [Parcoursup](https://parcoursup.fr)

Les formations accessibles sur Parcoursup

Parmi les 21 000 formations dispensant de diplômes reconnus par l'Etat, y compris des formations en apprentissage, disponibles via le moteur de recherche de formation :

- **Des formations non sélectives** : les différentes licences (dont les licences « accès santé »), les Parcours préparatoires au professorat des écoles (PPPE) et les parcours d'accès aux études de santé (PASS)
- **Des formations sélectives** : classes prépa, BTS, BUT (Bachelor universitaire de technologie), formations en soins infirmiers (en IFSI) et autres formations paramédicales, formations en travail social (en EFTS), écoles d'ingénieur, de commerce et de management, Sciences Po/ Instituts d'Etudes Politiques, formations en apprentissage, écoles vétérinaires, formations aux métiers de la culture, du sport...
- **Des informations utiles à consulter sur la fiche formation** : les critères et leur importance, le statut de l'établissement (public/privé), la nature de la formation (sélective /non sélective), les admis dans la formation en N-1, les frais de scolarité, les débouchés professionnels et possibilités de poursuite d'études...

Quelques rares formations privées ne sont pas présentes sur Parcoursup > prendre contact avec les établissements

Focus sur les formations en apprentissage

Plus de 7500 formations en apprentissage disponibles, pour l'essentiel en STS, IUT, pour des mentions complémentaires ou titres professionnels...

- **Etre étudiant apprenti c'est :**
 - ✓ Être étudiant et surtout salarié
 - ✓ Alternier formation pratique chez un employeur et une formation théorique dans un établissement (ex : un centre de formation d'apprentis - CFA)
 - ✓ Un plus pour trouver du travail en fin de formation et vous insérer durablement
- **L'apprenti doit signer un contrat d'apprentissage avec un employeur**
- **Les établissements (CFA) accompagnent leurs candidats pour trouver un employeur**

Pour chaque formation proposée :

> **Le nombre de places** disponibles en 2023 (visible à partir du 18 janvier 2023)

> **Le taux d'accès** en 2022, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale

Ce taux d'accès est désormais déclinable par type de baccalauréat

> **Des suggestions de formations similaires** pour élargir vos choix

Filtres

Types d'établissement

- ☐ Publics (11221)
- ☐ Privés sous contrat (3110)
- ☐ Privés enseignement supérieur (925)
- ☐ Privés hors contrat (1337)

Apprentissage

- ☐ Formations en apprentissage (3730)
- ☐ Formations hors apprentissage (12863)

Types de formation

- ☐ BTS - BTSA - BTSM (8327)
- ☐ C.M.I - Coursus Master en Ingénierie (71)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

Public

Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)

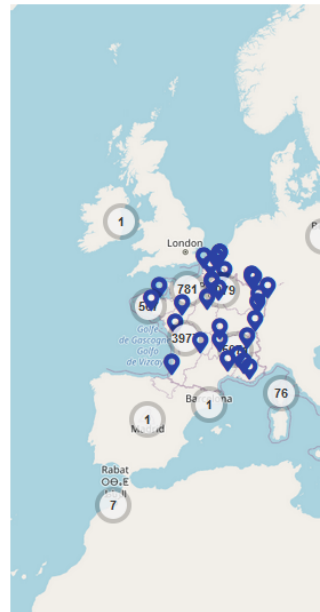
Licence - Sciences de la vie - Parcours Sciences de la vie et de l'environnement



TAUX D'ACCÈS : 100 % ?

Voir la formation

Formations similaires



Consulter la fiche de présentation d'une formation – 6 rubriques

- **Découvrir la formation et ses caractéristiques** : le **statut de l'établissement**, les contenus et l'organisation des enseignements, les dispositifs pédagogiques, les **frais de scolarité**, les dates des journées portes ouvertes...
- **Comprendre les critères d'analyse des candidatures** à travers la représentation visuelle des critères définis par les formations (résultats scolaires, compétences et savoir-faire, savoir-être, motivation et cohérence du projet, engagements....) avec leur degré d'importance, ainsi que des conseils pour formuler sa candidature
- **Consulter les modalités de candidature** en particulier les conditions pour candidater, les modalités et calendrier des épreuves écrites/orales prévues par certaines formations sélectives et les éventuels frais associés
- **Accéder aux chiffres clés de la formation** : ils déclinent les résultats de l'admission en 2022 pour vous permettre de mieux anticiper la procédure et les résultats de la phase d'admission. Des indicateurs sont calculés en termes de réussite voire d'insertion professionnelle (pour la majorité des BTS et mentions complémentaires)
- **Connaitre les débouchés professionnels** : possibilités de poursuite d'études
- **Contact et échanger avec l'établissement** : contacts des référents de la formation, en particulier le référent handicap

Les modalités d'examen affichés pour chaque formation

Dans les formations sélectives (classes prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...)

L'admission se fait sur dossier et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, à des épreuves écrites et/ou orales dont le calendrier et les modalités sont affichés aux candidats (rubrique « consulter les modalités de candidature »)

Dans les formations non sélectives (licences, PPPE et PASS)

Un lycéen peut **accéder à la licence de son choix à l'université, dans la limite des capacités d'accueil** : si le nombre de vœux reçus est supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'examen des vœux étudie les dossiers et vérifie leur adéquation avec la formation demandée afin de les classer

L'université peut conditionner l'admission (réponse « oui-si ») d'un candidat au suivi d'un dispositif de réussite (remise à niveau, tutorat...) afin de l'aider et de favoriser sa réussite

L'accompagnement des candidats en situation de handicap ou atteints d'un trouble de santé invalidant

- **Les coordonnées d'un référent handicap sur chaque fiche de formation.** Il est disponible pour répondre aux interrogations des lycéens tout au long de la procédure.
- **Le candidat peut renseigner une fiche de liaison dans son dossier Parcoursup** pour préciser ses besoins. Cette fiche est **facultative** et n'est **pas transmise aux formations** pour l'examen des vœux → **Le candidat pourra la transmettre à la formation qu'il aura choisie pour préparer sa rentrée.** Cela permet d'anticiper son arrivée dans le nouvel établissement.
- **A partir du 1^{er} juin 2022, le candidat peut demander au recteur le réexamen de son dossier** (via la rubrique « contact » dans Parcoursup) s'il ne trouve pas de formation adaptée à ses besoins spécifiques et que sa situation justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

Rechercher des formations sur Parcoursup.fr

Rechercher par mots clés ou critères de recherche (type de formation, spécialité/mention des formations ...)

Affiner les résultats de recherche en zoomant sur la carte pour afficher les formations dans une zone précise

Une vidéo pratique visible sur Parcoursup.fr pour vous aider : [Comment rechercher une formation sur Parcoursup ?](https://youtu.be/WJzf3wRqcWo) ➔ <https://youtu.be/WJzf3wRqcWo>

LE BON REFLEXE : S'INFORMER, SE RENSEIGNER



Live Parcoursup :

Programme à retrouver sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Echanger avec des professionnels dans votre lycée

- Votre professeur principal
- Les Psy-En

Echanger avec les formations

contact et dates à retrouver sur Parcoursup)

- Responsables de formations et étudiants ambassadeurs
- Lors des journées portes ouvertes et salons virtuels avec conférences thématiques

Consulter les ressources en ligne de nos partenaires

2

18 Janvier 2023 > 9 Mars 2023 > 6 Avril 2023 Je m'inscris pour formuler mes vœux et finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

Je poursuis ma réflexion avec mes professeurs principaux et je participe aux **journées portes ouvertes** des établissements d'enseignement supérieurs et aux **salons d'orientation**.

DU 18 JANVIER AU 9 MARS

- Je m'inscris sur [Parcoursup](#) pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations) et 10 vœux supplémentaires pour les formations en apprentissage.

Jeudi 9 mars 2023 : dernier jour pour formuler mes vœux.

FÉVRIER - MARS

2^e conseil de classe : chaque vœu que je formule fait l'objet d'une **fiche Avenir** comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement.

Des **vidéos tutorielles** sont proposées sur [Parcoursup](#) pour vous guider à chaque étape

JEUDI 6 AVRIL

Dernier jour pour finaliser mon dossier candidat avec les éléments demandés par les formations et **confirmer** chacun de mes vœux.



AVRIL-MAI

Chaque formation que j'ai demandée organise une commission pour examiner ma candidature à partir des critères généraux d'examen des vœux qu'elle a définis et que j'ai consultés sur sa fiche détaillée via Parcoursup.

S'inscrire sur Parcoursup

- > **Une adresse mail valide et consultée régulièrement** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier
- > **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ou **INAA** (en lycée agricole) : sur les bulletins scolaires ou le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat
- > Cas des lycées français à l'étranger : l'établissement fournit l'identifiant à utiliser pour créer son dossier

Important :

Renseigner un numéro de portable pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme. Les parents ou tuteurs légaux peuvent également renseigner leur numéro de portable pour recevoir les mêmes alertes Parcoursup.

Formuler des vœux motivés

- > Jusqu'à 10 vœux et 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage
- > Pour des formations sélectives (Classes prépa, STS, IUT, écoles, IFSI, IEP...) et non sélectives (licences, PPPE ou PASS)
- > Des vœux motivés : en quelques lignes, le lycéen explique ce qui motive chacun de ses vœux. Il est accompagné par son professeur principal
- > Des vœux non classés : aucune contrainte imposée pour éviter toute autocensure
- > La date de formulation des vœux n'est pas prise en compte pour l'examen du dossier
- > Des vœux qui ne sont connus que de vous : la formation ne connaît que le vœu qui la concerne
- > Quand un candidat accepte une formation, il a toujours la possibilité de conserver des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et qui l'intéressent davantage

Notre conseil : diversifier ses vœux et éviter de n'en formuler qu'un seul (en 2022, les candidats ont confirmé 12 vœux en moyenne).

Les vœux multiples

- > **Un vœu multiple est un regroupement de plusieurs formations similaires** (exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « Management commercial opérationnel » en France).
- > **Un vœu multiple compte pour un vœu** parmi les 10 vœux possibles.
- > **Chaque vœu multiple est composé de sous-vœux qui correspondent chacun à un établissement différent.** Vous pouvez choisir un ou plusieurs établissements, sans avoir besoin de les classer.
- > **Sauf exception, il n'y a pas de vœu multiple pour les licences**

A noter : *Il n'est possible de sélectionner que 5 vœux multiples maximum pour les filières IFSI, orthoptie, audioprothèse et orthophonie qui sont regroupées au niveau territorial.*

Les vœux multiples

Les formations dont le nombre de sous-vœux est limité à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- Les **BTS et les BUT** regroupés par **spécialité à l'échelle nationale**
- Les **DN MADE** regroupés par **mention à l'échelle nationale**
- Les **DCG** (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à **l'échelle nationale**.
- Les **classes prépas** regroupées **par voie à l'échelle nationale**.
- Les **EFTS** (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par **diplôme d'Etat à l'échelle nationale**
- Les **DNA** (diplôme national d'art) proposés par les écoles d'art du ministère de la culture regroupés par **mention à l'échelle nationale**

Les vœux multiples

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité:

- **Les IFSI** (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et **les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse** regroupés à **l'échelle territoriale**. A noter : **limitation de 5 vœux multiples maximum par filière**
- **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management** regroupées **en réseau** et qui recrutent sur concours commun.
- **Le réseau des Sciences Po / IEP** (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) **et Sciences Po / IEP Paris**
- **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France** regroupés à l'échelle régionale.
- **Le concours commun des écoles vétérinaires**

Les vœux multiples : exemple

Vous demandez un BTS « Métiers de la chimie » dans 7 établissements différents

- Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le BTS) et 7 sous-vœux (les établissements) qui sont décomptés dans la limite des 20 sous-vœux autorisés.

Le regroupement d'instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de l'Université Bretagne Sud propose 3 instituts. Vous demandez deux instituts au sein de ce regroupement :

- Dans votre dossier, ces demandes comptent pour 1 vœu multiple (le regroupement d'IFSI) et 2 sous-vœux (les instituts), qui ne sont pas décomptés.

A noter : rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.

Focus sur les vœux en apprentissage

- > **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés
- > **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)
- > **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**
- > **Salon Apprentissage et alternance**

Rappel : les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage. Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

Focus sur le secteur géographique

Pour les formations sélectives (BTS, BUT, IFSI, écoles...)

- > **Il n'y a pas de secteur géographique.** Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent où qu'elles soient, dans leur académie ou en dehors.

Pour les formations non-sélectives (licences, PPPE, PASS)

- > Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent dans leur académie ou en dehors. Lorsque la licence, le PPPE ou le PASS est très demandé, **une priorité au secteur géographique (généralement l'académie) s'applique** : un pourcentage maximum de candidats résidant en dehors du secteur géographique est alors fixé par le recteur.
- > L'appartenance ou non au secteur est affichée aux candidats. Les pourcentages fixés par les recteurs seront affichés sur Parcoursup avant le début de la phase d'admission.

Focus sur le secteur géographique

Secteur géographique Ile-de-France : il n'est fait **aucune distinction** entre les 3 académies de Créteil, Paris et Versailles.

Par exception, sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée :

- > Les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence
- > Les candidats ressortissants français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui sont établis hors de France
- > Les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français au cours de l'année scolaire dans un centre d'examen habilité à l'étranger

La demande de césure : mode d'emploi

Un lycéen peut demander une césure directement après le bac : possibilité de suspendre temporairement une formation afin d'acquérir une expérience utile pour son projet de formation (partir à l'étranger, réaliser un projet associatif, entrepreneurial, etc...)

- > **Durée la césure** : d'un semestre à une année universitaire
- > **Demande de césure à signaler lors de la saisie des vœux sur Parcoursup** (en cochant la case « césure »)
- > **L'établissement prend connaissance de la demande de césure après que le lycéen a accepté définitivement la proposition d'admission** > Le lycéen contacte la formation pour s'y inscrire et savoir comment déposer sa demande de césure
- > **La césure n'est pas accordée de droit** : une lettre de motivation précisant les objectifs et le projet envisagés pour cette césure doit être adressée au président ou directeur de l'établissement
- > **A l'issue de la césure, l'étudiant pourra réintégrer la formation s'il le souhaite sans repasser par Parcoursup**

Date limite pour formuler vos vœux
> Jeudi 9 mars 2023
(23h59 heure de Paris)

Février

Mars

Avril

Mai

Finaliser son dossier et confirmer ses vœux

Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :

> **Compléter leur dossier :**

- projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- rubrique « préférence et autres projets »
- pièces complémentaires demandées par certaines formations
- rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

> **Confirmer chacun de leurs vœux**

**Un vœu non confirmé avant le 6 avril 2023 (23h59- heure de Paris)
ne sera pas examiné par la formation**

La rubrique « projet de formation motivé »

Un projet de formation motivé pour chaque vœu dans lequel le candidat fait connaître :

- **Sa motivation, sa connaissance et sa compréhension de la formation demandée et son intérêt pour celle-ci.** Il ne s'agit pas d'un exercice de rhétorique ou une dissertation mais d'illustrer avec vos propres mots en 1500 caractères ce qui vous conduit à candidater pour cette formation en particulier. Une aide à la rédaction est jointe dans votre dossier.
- Le **projet de formation motivé est personnel**. Renseignez-le, soignez l'orthographe et le style, évitez les copier-coller ou les emprunts de formules toutes faites...cela se voit et ne plaidera pas pour votre dossier.

A noter : pour les candidatures à des formations en soins infirmiers (IFSI), la motivation des candidats constitue un aspect très important pour les responsables d'IFSI. Dans votre dossier, les IFSI ont indiqué ce qui est attendu et vous avez davantage d'espace pour expliciter votre compréhension de la formation, du métier et votre intérêt pour cette candidature

La rubrique « Préférence et autres projets »

Rubrique obligatoire où le candidat indique :

- **ses préférences parmi les vœux formulés ou pour un domaine particulier.** Ces informations seront très utiles aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) qui accompagnent les candidats n'ayant pas eu de proposition d'admission à partir du 1^{er} juillet.
- **s'il souhaite candidater dans des formations hors Parcoursup** ou s'il a des projets professionnels ou personnels, en dehors de la plateforme.

A noter : ces informations sont confidentielles et ne sont pas transmises aux formations. Elles permettent simplement de mieux suivre les candidats durant la procédure et de mieux analyser leurs motivations et besoins.

La rubrique « Activités et centre d'intérêts »

Rubrique facultative où le candidat :

- **renseigne des informations qui ne sont pas liées à sa scolarité et que le candidat souhaite porter à la connaissance des formations** (ex : activités extra-scolaires, stages / job, pratiques culturelles ou sportives...)
- Un espace pour **faire connaître ses engagements** : vie lycéenne, engagement associatif, cordées de la réussite, etc...

Un atout pour se démarquer, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

L'attestation de passation du questionnaire pour les vœux en licence de droit et sciences

Obligatoire pour les candidats qui formulent des vœux en licence de Droit ou dans les licences de Sciences :

Un questionnaire en ligne sur le site [Terminales2022-2023.fr](https://terminales2022-2023.fr)

- Accessible (**à partir du 18 janvier 2023**) à partir des fiches de formations concernées ;
- Pour avoir un aperçu des connaissances et des compétences à mobiliser dans la formation demandée ;
- Les résultats n'appartiennent qu'au seul candidat : **pas de transmission aux universités.**

Une attestation de passation à télécharger est à joindre à son dossier Parcoursup avant le 6 avril 2023 23h59 (heure de Paris).

ATTENTION : Questionnaire à compléter pour les IFSI, licence STAPS et DEUST

- Rubrique « Comprendre les critères d'analyse des candidatures »

Les éléments transmis aux formations du supérieur

- > **Les éléments constitutifs de votre dossier : bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - > **Année de première :** bulletins scolaires et notes des épreuves anticipées de français
 - > **Année de terminale :** bulletins scolaires des 1^{er} et 2^e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité suivis en classe de terminale
- > **Sauf cas particulier, pas de saisie à réaliser :** ces éléments sont remontés par votre lycée automatiquement et vous pourrez les vérifier fin mars. En cas d'erreurs, **un signalement doit être fait au chef d'établissement**

A noter : vous ne pouvez pas confirmer vos vœux tant que votre bulletin scolaire du 2^{ème} trimestre (ou 1^{er} semestre) n'est pas remonté dans votre dossier.

La Fiche avenir renseignée par le lycée

- Le 2^{ème} conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.
- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
 - les notes de l'élève : moyennes de terminale, appréciation des professeurs par discipline, positionnement dans la classe/dans le groupe
 - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
 - l'avis du chef d'établissement pour chaque vœu
- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier à **partir du 1^{er} juin 2023**

Les éléments transmis aux formations du supérieur

- le **projet de formation motivé**
- les **pièces complémentaires** demandées par certaines formations
- la rubrique **Activités et centres d'intérêt** si elle a été renseignée
- la **fiche Avenir** renseignée par le lycée
- Des informations sur votre **parcours spécifique** (sections européennes, internationales ou bi-bac) ou **votre participation aux cordées de la réussite** (seulement si vous le souhaitez)
- **Les bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**
 - **Année de première** : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français et celles au titre du contrôle continu (pour les lycéens généraux et technologiques)
 - **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1^{er} semestre), notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité (pour les lycéens généraux et technologiques)

Nouveauté 2023 : vos résultats au baccalauréat mieux pris en compte

**Date limite pour compléter votre
dossier et confirmer vos vœux**

> Jeudi 6 avril 2023

(23h59 heure de Paris)



Mars



Avril



Mai



Juin

L'examen et l'évaluation des dossiers

Rappel : Parcoursup ne décide pas de votre affectation

- **Aucun algorithme de Parcoursup ne fait l'analyse de votre candidature**
 - Ce sont les enseignants de la formation qui analysent votre candidature dans le cadre d'une commission d'examen des vœux (ou jury). Cette commission définit les modalités et les critères d'analyse des candidatures renseignés sur cette fiche.
 - Parcoursup n'analyse aucune candidature. Avec Parcoursup, il n'y a pas de tirage au sort.
- **Aucun algorithme de Parcoursup ne décide de votre affectation**
 - Après analyse des candidatures, les formations transmettent un classement qui sert de base aux propositions d'admission formulées via Parcoursup aux candidats à partir du 1er juin 2023.
 - Chaque candidat choisit en fonction des propositions d'admission qu'il reçoit, à partir du 1er juin 2023. Parcoursup garantit à chaque candidat la liberté de choix, la possibilité de garder des vœux pour lesquels il est en liste d'attente et d'avoir le dernier mot.

Une politique volontariste d'égalité des chances

Un appui aux lycéens boursiers :

- > **Une priorité accordée aux lycéens boursiers de l'année de Terminale** dans chaque formation, y compris les plus sélectives
- > Une **aide financière de 500 € aux lycéens boursiers de l'année de Terminale** qui s'inscrivent dans une formation située en dehors de leur académie de résidence

Une prise en compte de la participation aux cordées de la réussite

- > Les formations prenant en compte la participation aux cordées de la réussite le signalent sur la fiche de présentation de la formation (rubrique « comprendre les critères d'analyse des candidatures »)
- > L'information sur la participation aux cordées de la réussite est remontée par les proviseurs
- > Le lycéen décide s'il souhaite que cette information soit portée à la connaissance des formations

Des places prioritaires pour les lycéens pro. et techno. dans les formations dans lesquelles ils réussissent le mieux

- > Un nombre de **places en BTS est priorisé pour les bacheliers professionnels**
- > Un nombre de **places en BUT est priorisé pour les bacheliers technologiques**

3

1^{er} Juin 2023 > 13 Juillet 2023

Je reçois les réponses des formations et je décide

JEUDI 1^{er} JUIN — DÉBUT DE LA PHASE D'ADMISSION PRINCIPALE

Je consulte les réponses des formations sur la plateforme.

Je reçois les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu.
Puis j'y réponds dans les délais indiqués par la plateforme.

JEUDI 15 JUIN

La **phase d'admission complémentaire** est ouverte.
Jusqu'au 12 septembre, je peux formuler **jusqu'à 10 nouveaux vœux** dans les formations qui ont encore des places disponibles.



MARDI 4 JUILLET



Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du bac, si j'ai définitivement accepté une formation, j'effectue mon inscription auprès de l'établissement que j'ai choisi.

À PARTIR DU 1^{er} JUIN

Accompagnement personnalisé des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES).

JEUDI 13 JUILLET — FIN DE LA PHASE PRINCIPALE

Dernier jour pour accepter une proposition reçue lors de cette phase.

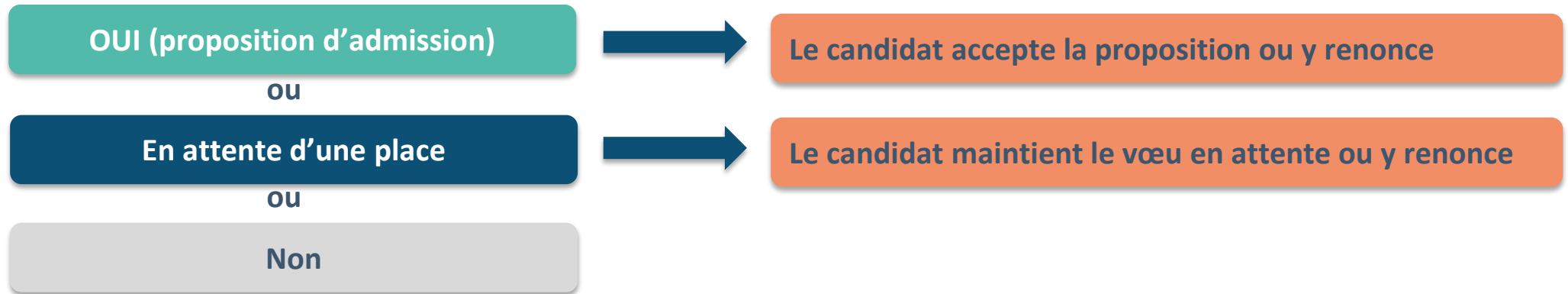


La phase d'admission principale du 1^{er} juin au 13 juillet

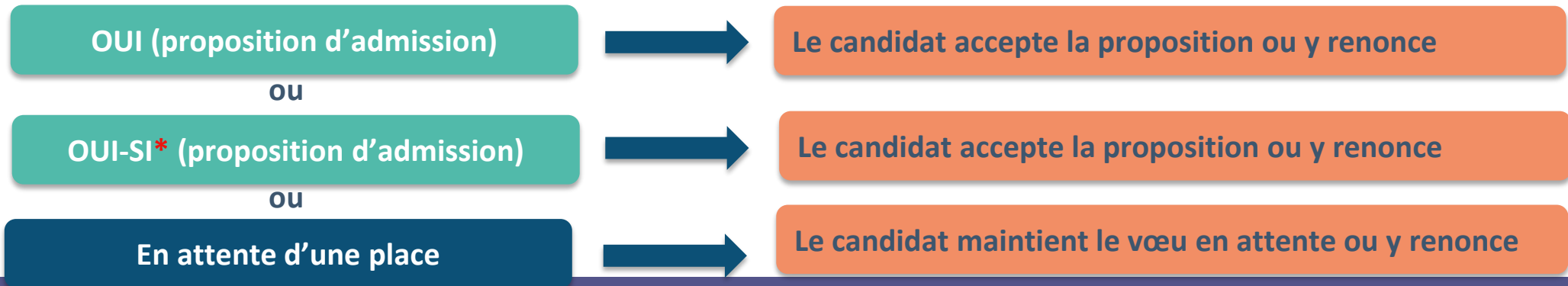
- > Avant le démarrage de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car **il faudra faire un choix**
- > Les candidats consultent **les réponses des formations le 1^{er} juin 2023**
- > **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu** : chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.
- > Les candidats doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier**. En l'absence de réponse, la proposition est retirée.
- > Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues. **Pour les aider un choix, les candidats ayant des vœux en attente peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées**. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

Les réponses des formations et les choix des candidats

Formation sélective (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles, ...)



Formation non sélective (licences, PPPE, PASS)



* Oui-si : le candidat est accepté à condition de suivre un parcours de réussite (remise à niveau, tutorat..)

Des alertes dès qu'un candidat reçoit une proposition d'admission

- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- **par notification sur l'application Parcoursup** (application téléchargeable à partir du 1^{er} juin 2023)
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant

Comment répondre aux propositions d'admission ?

- > **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente :**
 - Il **accepte la proposition** (ou y renonce). Il peut ensuite indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement la proposition, cela signifie qu'il renonce à tous ses autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

- > **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente :**
 - Il **ne peut accepter qu'une seule proposition à la fois**. En faisant un choix entre plusieurs propositions, il libère des places pour d'autres candidats en attente
 - Il peut indiquer les vœux en attente qu'il souhaite conserver
 - S'il accepte définitivement une proposition, cela signifie qu'il renonce aux autres vœux. Il consulte alors les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Comment répondre aux propositions d'admission ?

> Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »

- des **indicateurs** s'affichent dans son dossier pour chaque vœu en attente et l'aident à **suivre sa situation** qui évolue jusqu'au 13 juillet en fonction des places libérées par d'autres candidats

> Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n'a formulé que des vœux pour des formations sélectives)

- dès le 1^{er} juin 2023, il peut demander un conseil ou un accompagnement individuel ou collectif dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire à partir du 15 juin 2023.

A savoir : la phase complémentaire permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations qui ont des places vacantes

Les solutions pour les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

- > **Dès le 1^{er} juin 2023** : les lycéens qui n'ont fait que des demandes en formations sélectives et qui n'ont reçu que des réponses négatives peuvent **demandeur un accompagnement individuel ou collectif au lycée ou dans un CIO pour définir un nouveau projet d'orientation et préparer la phase complémentaire**
- > **Du 15 juin au 12 septembre 2023** : pendant la **phase complémentaire**, les lycéens peuvent **formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans des formations disposant de places vacantes**
- > **A partir du 1^{er} juillet 2023** : les candidats n'ayant pas eu de proposition peuvent solliciter depuis leur dossier **l'accompagnement de la Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES)** de leur académie : elle étudie leur dossier et les aide à trouver une formation au plus près de leur projet en fonction des places disponibles

L'inscription administrative dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative.

L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :

- Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
- **Respecter la date limite indiquée.**
- Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Des services et des conseillers tout au long de la procédure

> **Le numéro vert** à partir du 18 janvier 2023 : **0 800 400 070**
(Numéros spécifiques pour l'Outre-mer sur Parcoursup.fr)

> **La messagerie contact** depuis le dossier candidat

A partir du
18 janvier

> **Les réseaux sociaux pour rester informé :**



5 conseils pour bien se préparer

- > **Prendre connaissance du calendrier 2023**, des modalités de fonctionnement de la plateforme et des vidéos tutos pour vous familiariser avec la procédure
- > **Ne pas attendre la dernière minute** pour préparer son projet d'orientation : explorer le moteur de recherche des formations, consulter les fiches des formations qui vous intéressent
- > **Echanger** au sein de votre lycée et profiter des opportunités de rencontres avec les enseignants et responsables du supérieur : salons d'orientation, Lives Parcoursup, journées portes ouvertes
- > **Préparer les éléments pour créer votre dossier Parcoursup à compter du 18 janvier** et veiller à renseigner les coordonnées de vos représentants légaux pour qu'ils puissent suivre votre dossier
- > **Faites les vœux pour des formations qui vous intéressent, pensez à diversifier vos vœux** en consultant les informations disponibles sur Parcoursup.fr **et évitez de ne formuler qu'un seul vœu**

Merci de votre attention !